



## Restitution d'un dépôt de garantie d'un bail comme

-----  
Par Visiteur

Bonjour, j'ai rendu les clés de mon local commerciale à mon ancien propriétaire le 01 juillet 2009, je n'ai toujours pas reçu le dépôt de garantie qui à eu lieu en 1991.

Quel courrier dois-je lui envoyer?

combien de temps a-t'il pour me rendre ce dépôt de garantie?

cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Est ce que votre bail était bien un bail commercial?

Quel est le motif de fin du bail?

cordialement

-----  
Par Visiteur

C'était bien un bail commerciale et j'ai quitté l'ancien loyer car j'arrivais en fin de bail (9ans) et j'ai trouvé un autre local pour continuer mon activité.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

La loi ne prévoit pas de délai mais en principe une fois que les locaux ont été libérés et que l'état des lieux sortant a été effectué, il convient de compter deux mois.

Cordialement